

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 2 juin 2014 à 19h00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Frédéric Bélisle
Guy Chamberland
Jacques Lavallée

Conseillère absente : Mme Teresa Gagnon

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.

2014-06-02-001 Ouverture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par Mme Isabelle Allard :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19h20.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-02-002 Demande de dérogation mineure du 1432, rang Bord-de-l'Eau (lot 4 564 820)

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure no 2014-002, lot 4 564 820 dont l'adresse est située au 1432, rang Bord-de-l'Eau et relativement à l'implantation du bâtiment accessoire plus près de la rue que le bâtiment principal ainsi qu'à la superficie du bâtiment qui est plus de 80% que la superficie du bâtiment principal. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, article 4.11 « Normes d'implantation de certains usages et constructions accessoires à l'usage résidentiel ».

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : Favorable à la demande;

Demandeur non présent;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2014-06-02-002.1 Projet de règlement no 404-1

Projet de règlement portant le no 404-1 modifiant le règlement no 404 intitulé construction afin de modifier les délais de réparation et de reconstruction pour un bâtiment détruit, partiellement détruit ou devenu.

Explications du dossier;

2014-06-02-003

**Fermeture de l'Assemblée de consultation
publique**

**Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques
Lavallée:**

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'objection de la part de citoyens et les recommandations favorables des membres du CCU;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'accepter la demande de dérogation mineur tel que déposée.

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon
Adoptée à l'unanimité**

2014-06-005 Adoption du règlement no 404-1 modifiant le règlement no 404 intitulé construction afin de modifier les délais de réparation et de reconstruction pour un bâtiment détruit, partiellement détruit ou devenu

CONSIDÉRANT Projet de règlement portant le no 404-1 modifiant le règlement no 404 intitulé construction afin de modifier les délais de réparation et de reconstruction pour un bâtiment détruit, partiellement détruit ou devenu.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à l'assemblée régulière du 5 mai dernier et qu'une consultation publique a eu lieu ce 2 juin 2014;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par M. Jacques Lavallée :

D'adopter le règlement no 404-1, modifiant les délais de réparation et de reconstruction pour un bâtiment détruit, partiellement détruit ou devenu, et ce tel que présenté.

D'effectuer les procédures subséquentes à l'adoption dudit règlement, soient de transmettre la présente à la MRC du Haut-Richelieu pour conformité au schéma, d'émettre le certificat de publication et d'intégrer le projet aux instruments d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-006 Adoption du premier projet de règlement no 401-13

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement no 404-13 modifiant le règlement no 401 intitulé zonage afin de modifier la réglementation sur les clôtures et d'inclure une dérogation à la politique des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à l'assemblée régulière du 5 mai dernier;

CONSIDÉRANT que les conseillers ont reçu une copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu, renonçant ainsi à la lecture;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Isabelle Allard :

D'adopter le premier projet de règlement no 404-13, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-007

Suivi des travaux de voirie

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'effectuer des travaux de nivelage des rues en pierres afin que ceux-ci soient plus carrossables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des offres de service de deux entrepreneurs, soient D.M. Choquette et B. Fréreau et fils;

CONSIDÉRANT la comparaison des deux offres de services est difficile à faire étant donné la nature des travaux;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

Le conseil décide de séparer le contrat entre les deux soumissionnaires afin de pouvoir vérifier le mode d'exécution de chacun d'eux.

D'accorder le contrat de nivelage des rues Descente Normandeau jusqu'à la 25^{ème} avenue à B. Fréreau et fils, le tout selon la soumission déposée.

D'accorder le contrat de nivelage de la 31^{ème} avenue à la 52^{ème} avenue à l'entrepreneur D. M. Choquette, le tout selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-008

Autorisation de finalisation des travaux de pavage de la 13^{ème} avenue et Ménard

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu l'autorisation du MAMROT afin de finaliser les travaux sur la 13^{ème} avenue et rue Ménard;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la dérogation concernant la politique des rives littorales du MDDEP;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation sera intégrée au schéma d'aménagement régional et de la MRC du Haut-Richelieu par le biais du règlement no 401-13;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'autoriser la poursuite des travaux de la 13^{ème} avenue et rue Ménard et du contrat déjà accordé à Pavage Daudi.

De vérifier les clauses d'indexation dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-009

Centre d'Arts de Sabrevois

CONSIDÉRANT la résolution no **2014-01-06-014.3** expliquant la position de la Municipalité suite aux rencontres avec les membres du comité provisoire du CAS;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Conseil concernant le protocole d'entente du 30 août 2013;

CONSIDÉRANT le processus électoral pour la composition du comité permanent ainsi que l'adoption des règlements généraux de l'organisme, pour lesquels la Municipalité préfère apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT les deux avis juridiques reçus concernant la légalité et conformité de ces documents;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée :

De transmettre une demande au comité du CAS, afin de prévoir une rencontre et ainsi renégocier la possibilité d'un nouveau protocole d'entente, puisque le protocole actuel n'est pas conforme aux dispositions du Code Municipal et que d'autres clauses doivent être modifiées car la Municipalité les considère non valides.

À des fins de reconnaissance de cet organisme par la Municipalité, le Centre d'Arts de Sabrevois devra apporter des modifications à sa procédure d'élection et à ses règlements généraux, afin de satisfaire les orientations de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-010 Remplacement du serveur informatique

CONSIDÉRANT que le serveur informatique de la Municipalité doit être remplacé car il n'est plus assez performant pour soutenir le logiciel municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service pour le remplacement et l'installation, de son fournisseur informatique municipal, PG Solutions, au montant de 4800.00\$;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'accorder le remplacement du serveur avec PG Solutions et ce tel que la soumission déposée, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-011 Transfert du site d'hébergement concernant le site web

CONSIDÉRANT que le contrat de notre site web, INT Communication prend fin ce mois-ci et que la Municipalité n'est pas satisfaite de leur service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de Imagia Web, afin de modifier le site, prendre des photos, faire des recherches, installer des nouveaux onglets et pour l'hébergement annuel du site;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'accorder le contrat du site web à Imagia Web et d'autoriser le paiement pour ce service, soit 4 899.00 \$, selon les modalités du contrat et d'en autoriser la signature.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-012

Dépenses du mois de mai 2014 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2014 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Belisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'autoriser le rapport des dépenses du mois de mai 2014 et le paiement et ce, telles que présentées dans le rapport.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-013

Correspondance

2014-06-014

Varia

2014-06-014.1

Caméras au réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que des personnes grimpent sur le toit du réservoir d'eau potable situé sur la 22^{ème} avenue, et ce malgré l'installation d'une clôture de sécurité;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

D'installer deux caméras de surveillance au réservoir d'eau potable afin de dissuader les jeunes à monter sur le toit et ainsi éviter des blessures ou des dommages matériels.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-014.2

Ministère la Sécurité publique – constat des dommages

CONSIDÉRANT le décret gouvernemental relativement aux mesures d'urgence pour les inondations 2014, de la rivière Richelieu, à l'intérieur duquel la Municipalité est désignée;

CONSIDÉRANT les mesures d'urgence entreprises par la Municipalité en prévention de ces inondations ainsi que les dommages causés aux infrastructures lors de cette période;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

Que la Municipalité transmet sa demande d'aide financière pour les mesures préventives et les dommages aux infrastructures au Ministère de la Sécurité Publique, le tout en conformité aux modalités prescrites par le Ministère ainsi que le décret.

D'autoriser le Directeur général, M. Fredy Serreyn, à la signature de tous les documents et rapports nécessaires à cette demande.

Adoptée à l'unanimité

2014-06-015

Période de questions

2014-06-16 Fermeture ou ajournement de l'Assemblée

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'Assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière